

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-015

du 18 juin 2020

n°015

page 1/1

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Réapprovisionnement magasin général 2020 – 20M12V - Lot n° 4 – PVC Assainissement - Avenant de Transfert

La Ville de Châtellerault a notifié le 28 avril 2020 à la société P.M.R (Préfabriqués des Maisons Rouges) un marché n° 20M12V "Réapprovisionnement magasin général 2020 – Lot n° 4 – PVC Assainissement".

La société BETONS LIBAUD a informé la collectivité de la dissolution, fusion-absorption de la société P.M.R. à compter du 31 décembre 2019 adoptées par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019.

Ce transfert a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 21 avril 2020.

En conséquence, la Société BETONS LIBAUD poursuivra l'exécution dudit marché jusqu'à son parfait achèvement et assumera tous les droits et obligations contractés par le prestataire d'origine lors de la signature de ce marché.

* * * * *

VU l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le marché en vue de substituer la société BETONS LIBAUD, nouveau titulaire, à la société P.M.R.,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert du marché 20M12V avec la société BETONS LIBAUD.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER